

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2026](#)

Affaires sociales : délivrance et tarification des antibiotiques par période de traitement – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à l'introduction de la tarification des antibiotiques de forme orale solide par unité en officine ouverte au public.

Le 4 mai 2026, la Commission de conventions entre les pharmaciens et les organismes assureurs (CCP) a conclu un dixième avenant à la convention nationale entre les pharmaciens et les organismes assureurs. Une clause modificative adaptée, comportant une date révisée et quelques corrections techniques, a été conclue le 24 septembre 2026.

Ce nouvel avenant concerne la délivrance et la facturation par période de traitement pour les antibiotiques sous forme pharmaceutique orale solide. Cette mesure vise à limiter le risque de surconsommation et d'automédication qui contribuent à la résistance aux antibiotiques.

Pour la mise en œuvre de la délivrance par période de traitement, deux nouveaux honoraires sont ajoutés à la Convention pour les prestations du pharmacien.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit ces modifications dans les différents arrêtés royaux concernés. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2027.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be